

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni le dix huit juin deux mille vingt à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 12 juin 2020

### I-DÉLIBÉRATIONS

#### 1) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultats d'exécution du budget 2019 incluant les résultats reportés des exercices précédents sont de :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur	1 424 895,88 €
Excédent 2019	502 893,80 €
Part affectée sur l'investissement sur exercice 2019	-283 463,46 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>1 644 326,22 €</b>
<b>Investissement</b>	
Déficit antérieur	-283 463,46 €
Déficit 2019	-161 555,03 €
Soit un déficit cumulé d'investissement de	<b>-445 018,49 €</b>
<b>Excédent cumulé des deux sections</b>	<b>1 199 307,73 €</b>

#### 2) COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**PREND ACTE** des résultats du Compte de Gestion 2019

#### 3) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DÉCIDE** la reprise des résultats 2019 de la manière suivante sur le budget primitif 2020 :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	445 018,49€
002 – Résultat de fonctionnement reporté :	1 199 307,73€
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés :	445 018,49€

#### 4) BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ADOpte** par chapitre le Budget Primitif 2020 comme suit :

**Dit que la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 est en sur équilibre,**

**En dépenses pour 3 711 869,53 € Euros**

**En recettes pour 3 793 097,73 € Euros**

**Dit que la section d'investissement du budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant de 3 360 425,99 €**

#### 5) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**FIXE** les montants des subventions allouées aux associations :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2020</b>
Amicale de la police de Lagny sur marne	136,00 €
Amicale des anciens	550,00 €
Anima Scrap 77	300,00 €
APAPH	100,00 €
Boxe Française	3 500,00 €
Pôle Autonomie Territorial de Lagny (CLIC)	1 688,00 €
Club Ju Jutsu	500,00 €
Club santé et vitalité	700,00 €
Compagnie d'Arc	800,00 €
Conseil Local parents d'élèves	600,00 €
Coopérative Scolaire "Les Vallières"	2 000,00 €
Coopérative Scolaire Maternelle	2 000,00 €
DAM ARTS	600,00 €
J.S.Dampmart	3 000,00 €
Les restaurants du Cœur	100,00 €
Les z'improbables	200,00 €
Multi Club	5 000,00 €
Tennis Club	650,00 €
UNA'DOM	2 114,00 €
TAI CHI SONG LONG DAMPMART	200,00 €
Volley Ball	450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 188,00 €</b>

6) *VOTE DES TAUX DES TAXES*

Il est rappelé que pour la Taxe d'Habitation (TH), la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DIT** que les taux d'imposition des trois taxes sont fixés à :

Taxe d'Habitation	17,10%
Taxe sur le Foncier Bâti	26,30%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	55,00%

7) *MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)*

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSE) ainsi qu'un complément indemnitaire annuel (CIA) versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

8) *REMISE GRACIEUSE*

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCORDE** la remise gracieuse du loyer du « Café de la Mairie » à Monsieur PEREZ Julio pour le mois d'avril et le mois de mai 2020, couvrant la période de fermeture administrative durant le COVID 19.

Fin de la séance à 23h

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

